

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aunis Atlantique choisit Klaxit pour subventionner les trajets en covoiturage des habitants !

Déjà en partenariat avec La Rochelle Agglo, Angers Loire Métropole, et une trentaine d'autres collectivités locales, Klaxit déploie officiellement son service de covoiturage domicile-travail sur les 20 communes de la Communauté de Communes Aunis Atlantique et ses 31 000 habitants. Les passagers voyagent gratuitement et les conducteurs sont rémunérés.

Faire du covoiturage le transport en commun du péri-urbain

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) dont les derniers décrets covoiturage ont été publiés en juin 2020, permet aux collectivités locales de **subventionner les trajets en covoiturage au même titre que le transport public**, avec pour objectif de tripler la part du covoiturage dans les trajets quotidiens en 5 ans. Aunis Atlantique a décidé de s'engager dans ce nouveau dispositif avec Klaxit pour l'ensemble des habitants du territoire.

Tous les trajets en covoiturage réalisés sur l'application Klaxit et ayant pour origine ou destination l'une des 20 communes du territoire sont subventionnés par la collectivité depuis le 1^{er} mai 2023. **Concrètement, les passagers voyagent gratuitement quand les conducteurs sont de leur côté rémunérés entre 1,5€ à 3€ pour chaque passager transporté.**

Comment bénéficier de cette nouvelle offre ?

Pour bénéficier de ce nouveau dispositif, **les habitants et travailleurs du territoire sont invités à s'inscrire dès à présent sur l'application mobile Klaxit (www.klaxit.com)** qui mettra en relation passagers et conducteurs. Un minimum de détours est garanti pour les conducteurs, tandis que l'application permet aux passagers de choisir leurs horaires. Ils bénéficient également de la **garantie retour MAIF, permettant au passager de rentrer chez lui gratuitement et sans avance de frais en cas d'annulation du conducteur.**

Un contexte propice pour se lancer : le Plan Covoiturage

Depuis le 1^{er} janvier, **tous les nouveaux conducteurs bénéficient du bonus de 100 € sur Klaxit.** Financée par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), la prime de 100 € aux primo conducteurs permet à l'État d'encourager les automobilistes à proposer leurs trajets sur une plateforme de covoiturage afin de partager leur véhicule avec d'autres passagers.

Plus concrètement, depuis le 1^{er} janvier 2023, tout conducteur n'ayant pas encore bénéficié d'une prime CEE touche sur Klaxit 25 € pour la réalisation de son premier trajet en covoiturage. Il touchera ensuite 75 € supplémentaires s'il réalise 9 autres trajets dans les 3 mois, pour atteindre le bonus total de 100 €.

Evènement de lancement

Jeudi 4 mai 2023, de 12h à 14h, la Communauté de Communes organise un évènement de lancement pour présenter son nouveau service de co-voiturage.

Au programme : food truck, animation, réponse aux questions...

13h30 : présentation du service par les élus et l'équipe de Klaxit

→ Rendez-vous devant le pôle de service publics, 200 rue de la Juillerie à Ferrières.



**Covoiturez avec vos collègues
et recevez un bonus de**

 **+100€**

Voir modalités sur l'application Klaxit

 klaxit

Contacts presse

Klaxit

- Émilie ZAGOZDA - 06 49 75 43 58 - emilie.zagozda@gen-g.com
- 📷 Kit presse : <https://content.klaxit.com/redirects/klaxit-kit-presse> 📷

Aunis Atlantique :

- Jeanne MORICE (Animatrice TEPOS) – 06 17 63 91 32
- Mathilde CHARRIER (Chargée de communication) – 06 28 75 82 16